

C.P.A.S. de DALHEM
Bassetrée, 5
4608 Warsage
04/376.61.95

**REUNION CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION
SOCIALE
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2016**

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS, Mme H. VAN MALDER-
LUCASSE, Echevins
M. J.J. CLOES, Mme M-E. DHEUR, MM J. CLIGNET, L. OLIVIER, F.T. DELIEGE,
Mmes S. PHILIPPENS-THIRY, E. DECKERS-SCHILLINGS, M. M. LUTHERS,
Mmes A. XHONNEUX-GRYSON, J. CLAUDE-ANTOINE et M. T. MARTIN,
Conseillers
Mlle J. LEBEAU, Directrice générale
Pour la Commune
M. R. MICHIELS, Président
Mmes M-J. PLEYERS-LECHANTEUR, J. VONCKEN-BLOCMAN, C. LADURON-
DELEU, Mme P. DRIESENS, MM. N. JACOB, P. ETIENNE et Mme A.
DEFROIDMONT, Conseillers
Mme B. HOGGE, Directrice générale
Pour le CPAS

EXCUSES : Mme F. HOTTERBEEEX-van ELLEN, Conseillère communale, M. J-P. DONNAY,
Conseiller de l'action sociale

1. Rapport relatif aux synergies existantes et à développer, aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du CPAS et de la Commune

Il est donné lecture aux deux Conseils réunis du rapport élaboré par le Comité de concertation en sa séance du 25 octobre 2016.

Monsieur L. Olivier, conseiller communal, interroge le Collège sur différents points :

- la création d'un poste de directeur financier local commun à la Commune et au CPAS.

Le Bourgmestre répond que les textes législatifs ne sont pas encore finalisés.

- le marché groupé commune-CPAS en matière d'assurances.

Le Bourgmestre répond que de nombreuses communes et CPAS ont reçu des remarques de la tutelle à ce propos.

- le taxi social et son utilisation par la Commune.

Le Collège répond que le taxi est notamment utilisé pour le CCCA, le Conseil des enfants et la Maison des jeunes.

Monsieur A. Dewez, Bourgmestre, informe les Conseils réunis de la tenue, le 15 novembre dernier, de l'Assemblée générale constitutive de l'Agence Immobilière Sociale. Elle devrait être effective dans environ 6 mois et a pour objectifs de rapprocher les locataires et les propriétaires, de maîtriser les loyers, d'aider les propriétaires dans la gestion de leur bien et, pour les communes, de limiter le nombre de bâtiments inoccupés.

Monsieur P. Etienne, conseiller de l'action sociale, souligne le problème de logement qui se pose dans la commune. Le taux de logements publics est faible. La création d'une Agence Immobilière sociale est un moyen de répondre à cette problématique.

Il n'y a pas d'autres questions et/ou remarques.

Le Bourgmestre remercie l'ensemble des mandataires CPAS pour le travail accompli durant l'année.

La Directrice générale,

Pour la Commune,

Le Bourgmestre,

La Directrice générale,

Pour le CPAS,

Le Président,